



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-07

L'an deux mille dix,
Le 5 février à Chalons en Champagne

Date de convocation	11 janvier 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	23
+ Vote par procuration	1

Étaient présents :

Mmes Joëlle BARAT, Arlette CHARBONNIER et Morgane PITEL, MM Jacques JEANTEUR, Daniel BEGUIN, François BUSSIERE, Daniel COURTAUX, Robert COURTY, Sylvain DALLA-ROSA, André DEGUIS, Olivier GUCKERT, Guy JOSEPH, Daniel LAURENT, Jean LIPP, Jean PANCHER, Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE (qui a reçu un pouvoir de M. Jean Pierre Florentin), Bruno PILARD, Michel PORCELLI, Daniel ROUVENACH, Alain ROY, Daniel TOURNAY, Jacky NICOLAS

Objet de la délibération :

Première phase de conception des seuils de la Meuse médiane

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Sammiellois du 26 octobre 2009,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Commercy du 12 novembre 2009,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Void du 17 novembre 2009,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val des Couleurs du 27 novembre 2009,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- décide d'engager la première phase de conception des seuils de la Meuse médiane (missions pré opérationnelles et maîtrise d'œuvre),
- approuve le plan de financement suivant de la première phase :

Partenaires	Taux	Montants
Europe (Feder)	30 %	120 000 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	60 %	240 000 €
Conseil Général de la Meuse	6 %	24 000 €
Communauté de communes Sammiellois	1,167 %	4 667 €
Communauté de Communes du Pays de Commercy	0,5 %	2 000 €
Communauté de Communes du Canton de Void	1,167 %	4 667 €
Communauté de Communes du Val des Couleurs	1,167 %	4 667 €
TOTAL		400 000 €

- autorise le Président à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

Le Président,


Jacques JEANTEUR